



**RAPPORT ANNUEL DU MAIRE – ANNÉE 2016
ADOPTÉ LE 21 NOVEMBRE 2016**

À tous les citoyens et citoyennes de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis

Conformément aux dispositions de l'article 955 du *Code municipal du Québec*, le maire de la municipalité doit produire un rapport portant sur la situation financière de cette dernière au cours d'une session du conseil tenue avant la session extraordinaire prévue pour l'adoption du budget pour la prochaine année.

Ce rapport doit traiter des sujets suivants :

1. Les derniers états financiers
2. Le dernier rapport de l'auditeur
3. Les indicateurs préliminaires quant aux états financiers de l'exercice en cours
4. Les orientations générales du prochain budget
5. La rémunération et les allocations de dépenses dont bénéficient les élus municipaux (art. 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*)
6. Les principaux contrats conclus

1. ÉTATS FINANCIERS 2015

1. Les dépenses de l'exercice et le remboursement de la dette se sont élevés à 1 934 680 \$ alors que les recettes se sont chiffrées à 1 777 087 \$ laissant ainsi un surplus après ajustement de 69 823 \$
2. Le surplus accumulé au 31 décembre 2015 s'établissait à 275 292 \$.
3. Le solde de la dette à long terme au 31 décembre totalisait 3 055 300 \$.

2. RAPPORT DE L'AUDITEUR POUR 2015

Voici le rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2015;

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2015 et l'état des résultats, l'état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues au Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis et des organismes qui sont sous contrôle au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette), de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Observations

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur le fait que la municipalité de Saint-Félix-d'Otis inclut dans ses états financiers certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et présentées aux pages 8, 9, 16-1, 16-2 et 18, portant sur l'établissement de l'excédent (du déficit) de l'exercice et sur la ventilation de l'excédent (du déficit) accumulé à des fins fiscales ainsi que sur l'endettement total net à long terme.

INDICATIONS PRÉLIMINAIRES QUANT AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2016

De façon prudente, malgré les dépenses supplémentaires encourues pour le personnel supplémentaire, l'entretien des chemins pour la saison 2016, l'achat- location d'une rétrocaveuse et d'un camion dix roues ainsi que l'acquisition d'un nouveau garage, je crois que l'équilibre budgétaire sera atteint.

D'ailleurs les chiffres qui sont présentés dans le rapport budgétaire 2015 témoignent des efforts déployés et des objectifs fixés par l'administration de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis pour en faire une saine gestion.

3. ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROCHAIN BUDGET

Le budget sera adopté le 12 décembre 2016 à 19 h lors d'une séance extraordinaire.

L'année 2016 restera marquante puisqu'elle correspond à l'inauguration du nouveau kiosque et à l'achat d'équipement de voirie tels que rétrocaveuse et camion dix roues, sans parler de la vente et l'achat d'un nouveau garage municipal et la réalisation du parc intergénérationnel.

Des travaux de voirie ont été effectués dans plusieurs secteurs de la municipalité (Vieux Chemin, Chemin du Lac-à-la-Croix, Chemin du Lac-Brébeuf, Chemin du Lac-Goth, Chemin Lac-Éternité) pour un total de 200 000 \$.

Enfin, la municipalité n'a pas ménagé ses efforts pour soutenir ses organismes comme *la Fadoq de Saint-Félix-d'Otis*, *la Société touristique de l'Anse-à-la-Croix*, *la Commission des loisirs*, *le Comité de bénévoles du mieux-être*, *le Cercle des fermières*, *le Symposium La porte du chemin des arts*, *la Table de concertation de Saint-Félix-d'Otis* et bien d'autres encore.

C'est donc dans l'unanimité que les membres du conseil ont travaillé à être proactif pour faire respecter notre plan d'action environnemental et doter les employés municipaux d'un meilleur équipement pour exécuter leur travail et offrir à la population de meilleurs services.

UN COUP D'ŒIL SUR L'ANNÉE QUI S'EN VIENT

- Adoption d'un nouveau plan d'urbanisme et de zonage
- Amélioration du réseau routier
- Projet de construction d'un toit pour la patinoire extérieure
- Mise en place de la Régie intermunicipale pour le service de sécurité des incendies
- Création d'un sentier de marche hivernal dans le parc intergénérationnel
- Installation d'un système de filtration pour l'eau potable
- Poursuite des plans d'action pour les familles et les aînés
- Installation d'un jeu de palet américain (shuffleboard)
- Soutien aux organismes de la municipalité
- Poursuite des actions positives pour l'amélioration de la municipalité
- Amélioration au Parc d'hébertisme dans le cadre du programme « PLEIN AIR » de l'école de Saint-Félix-d'Otis.
- Achat de divers équipements pour l'amélioration de la municipalité

4. TRAITEMENT DES ÉLUS

Conformément aux dispositions de l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, vous trouverez ci-dessous les diverses rémunérations et allocations de dépenses que les membres du Conseil reçoivent de la municipalité.

	RÉMUNÉRATION
Maire	12 485 \$
Conseillers (6)	24 970 \$

5. LISTE DES CONTRATS OCTROYÉS

Tel que requis en vertu de l'article 955 du *Code municipal*, voici la liste des contrats municipaux de plus de 25 000 \$ que la municipalité a octroyés depuis le dépôt du dernier rapport du maire sur la situation financière de la municipalité.

NOM	OBJET DU CONTRAT	CONTREPARTIE INCLUANT LES TAXES
Groupe Ultima	Assurance	49 284,00 \$
Dick Potvin Inc.	Déneigement	67 754,37 \$
Hydro-Québec	Électricité	35 239,32 \$
Lauréat Gagné	Déneigement	154 941,00 \$
Ministère des Finances	Sûreté du Québec	100 494,00 \$
Ministère du Revenu	D.A.S.	82 128,79 \$
MRC du Fjord-du-Saguenay	Quotes-parts / Collecte	86 846,86 \$
Catherine Tremblay en fiducie	Garage	276 000,00 \$
Sanidro	Vidange fosses septiques	49 944,47 \$

6. CONCLUSION

Je ne saurais conclure sans exprimer un merci sincère à tous ceux qui m'entourent. Je salue également l'engagement des conseillers et de la directrice générale.

La municipalité de Saint-Félix-d'Otis peut compter sur un personnel dévoué dont j'ai pu apprécier le travail tout au long de l'année. Un merci bien sincère à tous les bénévoles qui, individuellement ou par le biais d'organismes, font de Saint-Félix-d'Otis une communauté dynamique.

Grâce à vous tous, gens de chez-nous, collaborateurs et bénévoles, c'est toujours avec grande fierté que je brosse un portrait extrêmement positif de notre belle municipalité à chaque fois que l'occasion se présente.

Il est important pour nous de connaître vos commentaires et vos suggestions.

N'HÉSITEZ PAS À NOUS EN FAIRE PART.

Pour terminer, je souhaite que l'année 2017 soit riche en nouvelles réalisations.